



# **Projet Educatif Territorial Plan Mercredi**

**YVRAC**

**2023 - 2026**



## **Préambule**

Depuis des temps immémoriaux, les enfants se construisent à travers l'éducation dispensée par leurs parents.

Le monde d'aujourd'hui amène les enfants à être accompagnés par de nombreux autres acteurs qui tiennent tous une place prépondérante dans le chemin qui les mènera à l'âge adulte.

L'école, les services d'accueils municipaux, les associations, ont tous un rôle important à jouer dans l'accompagnement de l'enfant et du jeune.

L'articulation entre temps dit scolaires et temps non scolaires est devenue un axe central de la cohérence et de la réussite éducative.

Il est donc indispensable que toutes ces ressources soient mobilisées et travaillent en étroite collaboration afin de garantir une continuité indispensable au développement et à l'épanouissement des enfants quels que soient leur singularité et leurs besoins spécifiques.

Il y va du rôle du PEDT d'acter cette volonté d'œuvrer ensemble chaque jour pour le bien des jeunes de notre territoire.

# Sommaire

## Introduction

- 1) Diagnostic du territoire yvracais.....3
- 2) L'offre éducative sur la commune .....4

### Le temps scolaire :

- A) L'école Maternelle.....4
- B) L'école Élémentaire .....8
- C) Le collège de secteur .....12

### Le temps périscolaire et extrascolaire :

- A) Le Pôle Enfance .....13
  - B) Le Point Jeunes.....22
  - C) Le Restaurant Scolaire .....27
  - D) Les modalités d'inscription .....28
  - E) Les tarifications .....30
  - F) Présentation du domaine associatif.....31
  - G) Les équipements communaux .....33
- 3) Les 3 axes du PEDT.....35
    - A) Soutenir la fonction parentale et l'implication des parents .....36
    - B) Diversifier les projets d'animation pour enrichir les enfants.....38
    - C) Développer un environnement professionnel qualitatif afin de favoriser l'accompagnement individuel et inclusif de tous.....40
  - 4) Modalités de pilotage .....42
    - A) Composition du comité de pilotage .....42
    - B) Les missions du comité de pilotage et rétro-planning.....43
    - C) Composition et rôle du comité technique .....44
    - D) Modalités de suivi et d'évaluation du PEDT/Plan mercredi .....44
    - E) Information auprès des familles .....44

## **Introduction**

Le PEDT d'Yvrac fixe les orientations de l'ensemble de la communauté éducative pour les enfants et les jeunes de 3 à 17 ans.

C'est un outil contractuel de collaboration qui permet de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité avant, pendant et après l'école.

La commune d'Yvrac porte ainsi l'ambition de permettre à **chaque enfant, chaque jeune de s'épanouir, de s'émanciper** en lui donnant des outils pour **accéder aux savoirs fondamentaux, pour l'aider à construire son parcours et à se construire en tant que citoyen.**

Avec l'ensemble de la communauté éducative, la commune d'Yvrac s'attache à **transmettre les valeurs républicaines de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et les principes de Laïcité, de Respect et de Tolérance** pour que chaque enfant puisse **apprendre, découvrir, jouer, s'ouvrir aux autres et s'exprimer dans de bonnes conditions.**

Le premier PEDT a été élaboré en 2014 au moment de la réforme des rythmes scolaires, renouvelé en 2018 et prorogé en 2022. Il venait conforter une politique éducative forte qui existait déjà au sein de la commune. En effet, la municipalité a mené depuis les années 2010 une **politique de l'Enfance volontariste** qui s'est entre autres matérialisée au fil des ans par l'ouverture du Pôle Enfance, du gymnase Nicolas Court, du Point Jeunes, de la rénovation du restaurant scolaire et le passage en self, la création d'un City stade et d'une piste de Pumptrack.

Ce PEDT a ainsi permis une mise en valeur et une cohérence des ressources de notre commune tant par les équipements que par le renfort de nos équipes d'encadrement autour d'un principe clé « La réussite éducative de nos enfants » avec trois objectifs :

- **garantir une continuité éducative** dans la journée de l'Enfant
- **accueillir tous les enfants** quels que soient leur singularité et leurs besoins spécifiques

- **permettre le développement personnel** de l'enfant en favorisant l'accès au sport, à la culture contribuant ainsi à faire de nos enfants et adolescents de futurs citoyens responsables

Au fil du temps, les objectifs du PEDT ont naturellement évolué et ont été précisés autour d'un principe clé de coéducation dans lequel les parents sont pleinement impliqués.

Dans cette continuité, la commune d'Yvrac souhaite réengager un PEDT pour la période 2023-2026, PEDT qui s'appuiera sur les bases du bilan du PEDT 2018-2022.

Fort de la volonté de la municipalité de poursuivre le travail engagé pour la réussite des enfants et des jeunes Yvracais, ce PEDT engage de **nouvelles collaborations partenariales** dans le cadre par exemple de la **Convention Territoriale Globale** signée entre la **Communauté de Communes des Rives de La Laurence** dont fait partie Yvrac et la **CAF**, et permet de réaffirmer une **politique éducative forte** qui s'inscrit pleinement dans cette dynamique de coéducation et de co-construction .

Le Projet Éducatif de Territoire 2023-2026 s'articule ainsi autour de trois nouvelles orientations :

- **Soutenir la fonction parentale et l'implication des parents**
- **Diversifier les projets d'animation pour enrichir l'enfant et l'accompagner à devenir acteur de son territoire**
- **Développer un environnement professionnel qualitatif afin de favoriser l'accompagnement individuel et inclusif de tous**

Le PEDT 2023-2026 repose sur une approche positive autour des besoins de l'enfant et du jeune pour qu'il grandisse et réussisse bien son parcours en étant :

- **Bien dans sa tête** (savoir s'exprimer, penser ...)
- **Bien avec les autres** (savoir être tolérant, savoir vivre ensemble, savoir respecter l'autre, savoir accepter les différences...)
- **Bien sur son territoire** : mieux connaître sa ville, son histoire, pour vivre une citoyenneté au quotidien et découvrir les formes d'engagements citoyen qui peuvent en découler
- **Bien dans son monde** : au-delà de son territoire proche, se sentir et devenir citoyen de son pays mais aussi de l'Union européenne et du monde

## 1) Diagnostic du territoire yvracais

Havre de paix aux portes de Bordeaux, Yvrac concilie le calme et la plénitude de la campagne avec ses nombreuses vignes et châteaux viticoles et le dynamisme d'une ville, composée de deux zones d'activités économiques.

Louée pour sa qualité de vie et sa nature dominante, Yvrac possède une attractivité économique et résidentielle évidente.

Elle compose avec 5 autres communes voisines (Beychac et Caillaux, Saint Loubès, Montussan, Sainte Eulalie et Saint Sulpice) la Communauté de Communes des Rives de la Laurence.

### En quelques chiffres



2838 habitants



493 personnes âgées de 0 à 14 ans



390 personnes âgées de 15 à 29 ans



553 personnes âgées de 30 à 44 ans



559 personnes âgées de 45 à 59 ans



542 personnes âgées de 60 à 74 ans



302 personnes âgées de 75 ans et +



1356 logements



40.6 % des ménages avec enfant(s)

(Source INSEE 2019)

## 2) L'offre éducative sur la commune

### Temps scolaire

#### A) L'école maternelle

- IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

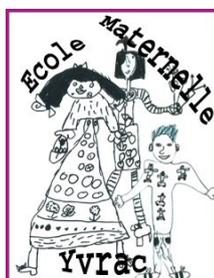
##### Adresse

Ecole maternelle d'Yvrac, 2 bis avenue de Gourrèges, 33370 Yvrac

##### Coordonnées

Tél : 05.56.38.67.84

Mail : e.mat.yvrac@ac-bordeaux.fr



L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. Sa mission principale est de **donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.**

C'est une école où les enfants vont **apprendre ensemble et vivre ensemble.** Ils y développent leur langage oral et commencent à découvrir les écrits, les nombres et d'autres domaines d'apprentissage. Ils apprennent en jouant, en réfléchissant et en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.

L'école maternelle accueille les enfants au début de l'instruction obligatoire qui débute à 3 ans. Un aménagement du temps scolaire peut être proposé aux plus jeunes.

Après l'inscription en mairie, les parents sont invités à prendre rendez-vous avec la directrice de l'école maternelle pour procéder à l'admission des élèves. Un temps d'adaptation hors temps scolaire est organisé au mois de juin pour un premier

contact par petits groupes au cours duquel une visite complète des locaux et un temps d'échange permettent de répondre aux questionnements des familles.

Une passerelle est proposée aux futurs élèves de Petite Section qui fréquentent le Relais d'Assistants Maternelles ou la micro-crèche de la commune dans les locaux de la maternelle avec des enfants déjà scolarisés.

La rentrée est aménagée de façon échelonnée pour une découverte sécurisante de l'enseignant, de l'Atsem et de la classe. Les enfants rentrent en petits groupes et sont accompagnés de leurs parents. Une visite du Pôle enfance et une rencontre avec le personnel qui y travaille sont aussi proposées afin que les enfants connaissent les différents lieux qu'ils seront amenés à fréquenter.

- **LE PUBLIC ACCUEILLI**

En 2023-2024, l'école maternelle accueille **24** élèves de Petite section, **29** élèves de Moyenne section et **34** élèves de Grande section soit un effectif de **87** élèves pour quatre classes (en moyenne 21,75 par classe).

- **LE PERSONNEL**

- Education nationale : **5** Professeurs des écoles : **1** directrice, **3** adjoints et **1** Titulaire Remplaçante assurant la décharge de la directrice une fois par semaine.
- Municipal : **4** agents polyvalents exerçant les missions d'ATSEM (une par classe) et **1** personnel supplémentaire.

Les ATSEM sont de véritables professionnelles de l'éducation qui assistent les professeurs dans de nombreuses tâches. Elles encadrent les enfants en veillant à leur bien-être et leur sécurité. Elles effectuent de nombreuses tâches et accompagnent les enfants tout au long de la journée. De l'accueil du matin, à l'aide aux activités, en passant par la restauration et la surveillance de la cour de récréation sur la pause méridienne, la surveillance du dortoir pour la sieste de l'après-midi jusqu'à l'entretien des salles de classe une fois la journée terminée, elles sont présentes à chaque étape importante.

- **LE BÂTIMENT**

Le bâtiment de plain-pied peut accueillir cinq classes qui sont réparties autour d'une salle de jeux centrale de forme ronde. Un petit dortoir communiquant avec la première classe sert également de salle d'arts plastiques pour les classes accueillant des élèves de Petite section.

Une salle de restauration permet à tous les élèves de petite section de manger dans les locaux de l'école, les moyens et grands se rendent au restaurant scolaire de l'école élémentaire par un cheminement sécurisé.

L'ancien logement de fonction qui a été annexé à l'école comprend une cuisine et une salle de repas pour le personnel ainsi que deux réserves pour stocker du matériel. Cette partie du bâtiment a été agrandie pour l'aménagement d'un grand dortoir pouvant accueillir jusqu'à 35 enfants.

- **L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR**

L'école est mitoyenne avec l'école élémentaire et très proche du Pôle enfance. Elle est proche également du gymnase Nicolas Court où les élèves de moyenne et grande section se rendent une fois par semaine et de la médiathèque qui accueille les classes régulièrement.

La cour de récréation est divisée en trois espaces : un côté réservé aux vélos et trottinettes, un côté avec des jeux tracés au sol et une structure pour grimper, une butte avec de l'herbe équipée de balançoires. Elle est arborée, ce qui permet d'avoir des espaces ombragés.

Des jardins carrés ont été créés pour des activités de jardinage dans les classes.

• **JOURNÉE TYPE SCOLAIRE EN MATERNELLE**

<p style="text-align: center;"><b>Matin</b></p>	<p><u>8h20</u> : Les animateurs du Pôle enfance accompagnent les enfants jusqu'à leur classe.</p> <p><u>8h20 à 8h35</u> : Un enseignant ou une Atsem de chaque classe ouvre le portail pour accueillir les enfants accompagnés par leurs parents. Ils se rendent jusqu'à leur classe respective pour un temps d'accueil avec des jeux libres.</p> <p><u>8h35 à 10h00</u> : Temps d'enseignement</p> <p><u>10h00 à 10h30</u> : Récréation</p> <p><u>10h30 à 12h00</u> : Temps d'enseignement</p>
<p style="text-align: center;"><b>Pause méridienne</b></p>	<p><u>12h00 – 12h10</u> : Prise en charge des groupes qui bénéficient des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) dans les classes par les animateurs ou des élèves mangeant au 1<sup>er</sup> service par le personnel municipal.</p> <p><u>12h45</u> : - Les élèves qui ont bénéficié des NAP sont accompagnés par les animateurs au restaurant scolaire. - Les élèves de Petite section sont accompagnés au dortoir. - Les élèves qui ont mangé au 1<sup>er</sup> service sont surveillés dans la cour de récréation.</p> <p><u>13h50</u> : Les enseignants surveillent les élèves dans la cour de récréation jusqu'à 14h00.</p>
<p style="text-align: center;"><b>Après-midi</b></p>	<p><u>14h00 à 15h00</u> : Temps d'enseignement</p> <p><u>15h00 à 15h30</u> : Récréation</p> <p><u>15h30 à 16h30</u> : Temps d'enseignement</p> <p><u>16h30 à 16h40</u> : Sortie Les animateurs viennent chercher dans chaque classe les élèves qui sont inscrits à l'accueil périscolaire.</p> <p>Les enseignantes surveillent la sortie des élèves et les remettent aux personnes autorisées. Si un enfant n'est pas récupéré à 16h40, un membre de l'équipe éducative de l'école viendra l'accompagner jusqu'au Pôle Enfance</p>

## **B) L'école Élémentaire**



- **IDENTITÉ DE LA STRUCTURE**

### **Adresse**

Ecole élémentaire d'Yvrac, 11 Avenue de Blanzac, 33370 Yvrac

### **Coordonnées**

Tél : 05.56.38.67.82

Mail : e.yvrac@ac-bordeaux.fr

L'école élémentaire publique accueille les enfants scolarisés de 6 à 11 ans. Elle est mixte. Elle comporte deux cycles : le cycle 2 (CP, CE1, CE2) et le cycle 3 (CM1 et CM2).

Les programmes sont nationaux et obligatoires pour tous les professeurs et tous les élèves.

**La maîtrise de la langue française et des premiers éléments de mathématiques sont les objectifs prioritaires** de l'école élémentaire pour permettre aux élèves **d'accéder aux outils fondamentaux de la connaissance.**

Dès le CP, les élèves découvrent l'apprentissage d'une langue vivante (étrangère ou régionale). Au cycle 2, le programme prévoit des enseignements pour questionner le monde, des enseignements artistiques (Arts plastiques et Éducation musicale), une Éducation physique et sportive et un Enseignement moral et civique.

Au cycle 3, les élèves consolident leurs apprentissages dans ces domaines, découvrent les Sciences et la Technologie, l'Histoire et la Géographie, l'Histoire des arts.

**L'école prend en compte la pluralité et la diversité des aptitudes de chaque élève.** À côté du raisonnement et de la réflexion intellectuelle, le sens de l'observation, le goût de l'expérimentation, la sensibilité, les capacités motrices et l'imagination créatrice sont développées.

Après l'inscription en mairie, les parents sont invités à prendre rendez-vous avec la directrice de l'école élémentaire pour procéder à l'admission des élèves. Une réunion d'informations a lieu en juin pour toutes les familles des élèves qui seront scolarisés dès septembre en CP. Pour les autres nouveaux, un rendez-vous est proposé avec la directrice pour une visite de l'école et l'explication du fonctionnement de l'école.

Une passerelle est proposée aux futurs élèves de CP qui fréquentent l'école maternelle à travers différentes actions menées tout au long de l'année (goûters partagés, lectures, rencontre sportive...)

- **LE PUBLIC ACCUEILLI**

En 2023-2024, l'école élémentaire accueille **41** élèves en CP, **35** en CE1, **28** en CE2, **43** en CM1 et **40** en CM2 soit un effectif de **187** élèves pour 8 classes (en moyenne 23,36 par classe).

- **LE PERSONNEL**

Éducation nationale : **10** Professeurs des écoles : **1** directrice, **9** adjoints et **1** enseignante titulaire assurant la décharge de la directrice tous les vendredis et un lundi sur 3.

Municipal : des agents polyvalents effectuent des tâches de restauration sur la pause méridienne, et d'entretien des locaux le matin avant la classe et le mercredi.

- **LE BÂTIMENT**

Le bâtiment de plain-pied peut accueillir 7 classes qui sont réparties autour d'un hall d'entrée ainsi que le bureau de la directrice/salle des maîtres, une salle d'arts visuels, une salle dédiée au RASED et une réserve.

Un bâtiment annexe permet d'accueillir une 8<sup>e</sup> classe qui donne également sur la cour de récréation.

Les élèves se rendent au restaurant scolaire de l'école élémentaire qui se trouve dans un autre bâtiment donnant sur la cour de récréation.

- **L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR**

L'école est mitoyenne avec l'école maternelle et très proche du Pôle enfance. Elle est proche également du gymnase Nicolas Court où tous les élèves de chaque classe se rendent une à deux fois par semaine. La médiathèque située à proximité accueille toutes les classes une fois par mois.

La cour de récréation dispose de deux préaux : l'un dédié à un espace lecture (bibliothèque à disposition) et un coin calme, l'autre est équipé d'une zone dédiée au basket et au ping-pong.

La cour dispose également de gradins, d'un terrain de football et d'une autre table de ping-pong située en extérieur.

• JOURNÉE TYPE SCOLAIRE EN ÉLÉMENTAIRE

<p style="text-align: center;">Matin</p>	<p><u>8h20</u> : Les animateurs du Pôle enfance accompagnent les enfants jusqu'à leur classe</p> <p><u>8h20 à 8h30</u> : Ouverture des deux portails par deux enseignants et accueil des élèves directement dans les classes</p> <p><b>Pour 4 classes :</b> <u>8h30 à 10h00</u> : Temps d'enseignement <u>10h-10h15</u> : récréation <u>10h15-12h</u> : Temps d'enseignement</p> <p><b>Pour 4 autres classes :</b> <u>8h30 à 10h15</u> : Temps d'enseignement <u>10h15-10h30</u> : récréation <u>10h30-12h</u> : Temps d'enseignement</p>
<p style="text-align: center;">Pause méridienne</p>	<p><u>12h00 – 13h50</u> : Temps de restauration (2 services) et des NAP. L'encadrement se fait par l'équipe du Pôle enfance. Une rotation est effectuée entre ceux qui mangent et les autres qui sont en NAP. Les élèves s'inscrivent sur la base du volontariat</p> <p><u>13h50</u> : Les enseignants surveillent les élèves dans la cour de récréation jusqu'à 14h00</p>
<p style="text-align: center;">Après-midi</p>	<p><u>14h00 à 15h15</u> : Temps d'enseignement pour tous</p> <p><u>15h15 à 15h30</u> : Récréation pour tous</p> <p><u>15h30 à 16h30</u> : Temps d'enseignement pour tous</p> <p><u>16h30 à 16h40</u> : Sortie Les animateurs récupèrent les élèves qui sont inscrits à l'accueil périscolaire sous le préau. Les enseignants amènent les élèves aux portails pour la sortie des classes.</p> <p>Les enseignants surveillent la sortie des élèves et les remettent aux personnes autorisées. Si un enfant n'est pas récupéré à 16h40, un membre de l'équipe éducative de l'école viendra l'accompagner jusqu'au Pôle Enfance.</p>

### C) Le collège de secteur



Les enfants d'Yvrac peuvent être scolarisés au collège François Mauriac de Sainte Eulalie, situé à 6 km. Les élèves peuvent s'y rendre par le transport scolaire organisé par la Région Nouvelle Aquitaine ou bien par leur propre moyen.

## Temps périscolaire et extrascolaire

### A) Le Pôle Enfance

- IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

#### Adresse

Pôle Enfance d'Yvrac, Rue des écoles, 33370 Yvrac

#### Coordonnées

Tél : 05.56.23.78.96 / 06.82.68.60.48

Mail : pole.enfance.mairie-yvrac@orange.fr



L'accueil s'effectue au Pôle Enfance d'Yvrac. Il s'agit d'un Accueil Collectif de Mineurs sans hébergement. La structure est déclarée auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Le Pôle Enfance est un **endroit convivial, adapté aux besoins** des enfants. C'est un **lieu d'échanges, de rencontres et de mixité sociale**. Le fonctionnement du Pôle Enfance assure un **cadre de vie sécurisant pour les enfants mais aussi pour les parents**. Il favorise **l'intégration de chaque enfant au sein d'un collectif et instaure un climat de confiance**.

L'accueil des parents et des enfants est un point capital. Les animateurs sont en conséquence à **l'écoute et disponibles pour les enfants et les parents** (questions, craintes informations ...).

- **LE BÂTIMENT**

Le bâtiment comporte deux espaces de vie : une partie du Pôle Enfance est destinée aux enfants de 3 à 5 ans et l'autre aux enfants âgés de 6 à 12 ans. Ainsi, les pièces sont aménagées en fonction des caractéristiques liées à chaque tranche d'âge.

Grâce à ses salles d'arts plastiques et de motricité ainsi que ses équipements, le Pôle Enfance offre un ensemble important de possibilités de jeux à l'intérieur.

- **LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

Périscolaire :      **3-5 ans : 42 enfants**      **6-11 ans : 72 enfants**

Extrascolaire :      **3-5 ans : 36 enfants**      **6-11 ans : 48 enfants**

- **L'ÉQUIPE D'ANIMATION**

Elle est composée de :

- **1** directeur diplômé d'un DUT ASSC
- **1** animatrice possédant son BAFA et son BAFD
- **3** animatrices BAFA
- **1** animatrice CAP Petite Enfance
- **3** éducateurs sportifs (2 BPJEPS / 1 BE Tennis)
- **1** animateur non diplômé
- **1** étudiante en alternance en cursus « Éducatrice spécialisée »
- **1** service civique présent sur le service au gré de ses missions

Elle est répartie de la façon suivante :

- 3-5 ans : **5** animateurs
- 6-11 ans : **6** animateurs

Néanmoins les animateurs sont polyvalents et sont donc amenés à évoluer avec les deux tranches d'âge.

- **L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR**

L'environnement extérieur du Pôle Enfance est sécurisé avec un entretien régulier effectué par les agents du service technique de la commune.

Il comprend du côté des élémentaires, des espaces verts, un espace arboré, un potager avec une serre et un composteur ainsi qu'un poulailler. Des cabanes sont parfois construites par les enfants, ce qui agrémente cet espace naturel, convivial et attrayant.

Du côté des plus petits, on retrouve un parc de jeu avec plusieurs structures adaptées à l'âge des enfants (toboggan, maisonnette, etc.)

• JOURNÉE TYPE PÉRISCOLAIRE

	3/5 ans	6/11 ans
Matin	<p><u>7h00 – 8h15</u> : Accueil des enfants et des familles, petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p><u>8h15 – 8h30</u> : Rangement, retour au calme, vérification des pointages, passage par les sanitaires avant de partir à l'école</p>	<p><u>7h00 – 8h15</u> : Accueil des enfants et des familles, petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité).</p> <p><u>8h15 – 8h30</u> : Rangement, retour au calme, vérification des pointages, passage par les sanitaires avant de partir à l'école</p>
Midi	<p><u>12h00 – 12h10</u> : Prise en charge des groupes (activités ou repas) et pointage</p> <p><u>12h10 – 12h40</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe encadrées par un animateur diplômé</p> <p style="text-align: center;"><u>ou</u></p> <p>Repas pour le groupe non concerné par les activités</p> <p><u>12h40 – 12h50</u> : Rangement des activités, retour au calme, passage par les sanitaires avant de partir au self</p> <p><u>12h50-13h30</u> : Repas pour les enfants ayant participé aux activités</p> <p style="text-align: center;"><u>ou</u></p> <p>Jeux libres surveillés dans la cour de récréation pour les enfants ayant déjà mangé</p> <p><u>13h30-13h50</u> : Jeux libres surveillés dans la cour de récréation pour tous les enfants</p>	<p><u>12h00- 12h10</u> : Prise en charge du premier groupe et pointage</p> <p><u>12h10 – 12h40</u> : Activités manuelles, sportives, culturelles ou civiques en groupe encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>12h40 – 12h50</u> : Rangement, retour au calme, passage par les sanitaires avant de partir au self</p> <p><u>13h00 – 13h10</u> : Prise en charge du deuxième groupe et pointage</p> <p><u>13h10 – 13h40</u> : Activités manuelles, sportives, culturelles ou civiques en groupe encadrées par un animateur diplômé.</p> <p><u>13h40 – 13h50</u> : Rangement, retour au calme, passage par les sanitaires avant de partir à l'école</p>
Soir	<p><u>16h30 – 16h50</u> : Accueil des enfants et distribution du goûter</p> <p><u>16h50 – 19h00</u> : Petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité). Accompagnement des enfants aux différents cours de musique, danse et judo</p>	<p><u>16h30 – 16h50</u> : Accueil des enfants et distribution du goûter</p> <p><u>16h50 – 19h00</u> : Petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité). Accompagnement des enfants aux différents cours de musique ou de danse</p> <p><u>18h00 – 19h00</u> : Possibilité de faire ses devoirs avec un animateur dans une pièce calme et adaptée</p>

<b>Mercredi</b>	<p><u>7h00 – 10h00</u> : Accueil des enfants et des familles, petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité)</p> <p><u>10h00 – 12h00</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>12h00 – 13h00</u> : Repas au self</p> <p><u>13h00 – 13h30</u> : Jeux libres surveillés</p> <p><u>13h30 – 16h00</u> : (3 ans) sieste</p> <p><u>13h30 – 14h00</u> : (4/5 ans) Temps calme (repos avec musique douce ou séance de relaxation)</p> <p><u>14h00 – 16h00</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>16h00 – 16h30</u> : Goûter</p> <p><u>16h30 – 19h00</u> : Petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité) et accueil des familles</p>	<p><u>7h00 – 10h00</u> : Accueil des enfants et des familles, petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité)</p> <p><u>10h00 – 12h00</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>12h00 – 13h00</u> : Repas au self</p> <p><u>13h00 – 14h00</u> : Jeux libres surveillés</p> <p><u>14h00 – 16h00</u> : Activité manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>16h00 – 16h30</u> : Goûter</p> <p><u>16h30 – 19h00</u> : Petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité) et accueil de familles</p>
-----------------	---	---

### Plan mercredi

La charte qualité du plan mercredi se décline en 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

La ville d'Yvrac s'attache à s'inscrire dans ce plan mercredi afin de maintenir une cohérence éducative des activités périscolaires avec les enseignements scolaires.

• JOURNÉE TYPE EXTRASCOLAIRE

	3/5 ans	6/11 ans
Vacances	<p><u>7h00 – 10h00</u> : Accueil des enfants et des familles, petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité)</p> <p><u>10h00 – 12h00</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>12h00 – 13h00</u> : Repas au self</p> <p><u>13h00 – 13h30</u> : Jeux libres surveillés</p> <p><u>13h30 – 16h00</u> : (3 ans) sieste</p> <p><u>13h30 – 14h00</u> : (4/5 ans) Temps calme (repos avec musique douce ou séance de relaxation)</p> <p><u>14h00 – 16h00</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>16h00 – 16h30</u> : Goûter</p> <p><u>16h30 – 19h00</u> : Petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité) et accueil des familles</p>	<p><u>7h00 – 10h00</u> : Accueil des enfants et des familles, petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité)</p> <p><u>10h00 – 12h00</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>12h00 – 13h00</u> : Repas au self</p> <p><u>13h00 – 14h00</u> : Jeux libres surveillés</p> <p><u>14h00 – 16h00</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>16h00 – 16h30</u> : Goûter</p> <p><u>16h30 – 19h00</u> : Petits jeux individuels ou en groupe (jeux de société, jeux de construction, parcours de motricité) et accueil des familles</p>

- **LES TEMPS FORTS DU PÔLE ENFANCE**

- Semaines thématiques

L'équipe d'animation du Pôle Enfance organise le plus régulièrement possible **des semaines à thème**. Lors des vacances, les animateurs **créent des mondes imaginaires avec des histoires, des grands jeux, des costumes, des décors, des animations** autour d'un thème défini à l'avance.

- Fête du Pôle Enfance

Tous les ans, une **journée spéciale avec un thème spécifique, un spectacle, des activités ludiques et un goûter amélioré sont proposés aux enfants**. En fin de journée, les familles sont conviées pour un apéritif dînatoire autour d'un spectacle ou d'un concert.

Lors de cette journée, nous exposons les différents travaux de l'année réalisés par les enfants, qui se font une joie de les montrer et les expliquer à leurs familles.

- Les séjours

Le Pôle Enfance propose chaque année des **séjours destinés aux différentes tranches d'âges**. Ils sont adaptés au public, de par la durée, les lieux et thèmes choisis : de 1 à 4 nuits, pour 7 à 21 enfants accompagnés par 2 à 4 animateurs.

- Les veillées

**Des veillées** sont proposées tous les étés avec des **thèmes divers et variés**. Elles se déroulent dans le jardin du Pôle Enfance et les enfants dorment sous tentes. Les repas et l'organisation sont gérés par les animateurs (7 enfants pour 2 animateurs).

- Lis tes ratures

Depuis de nombreuses années, la Communauté de Communes organise un **salon littéraire jeunesse** au cours duquel les enfants participent à des ateliers, des spectacles ou encore des rencontres avec des auteurs et illustrateurs. Cette manifestation suscite un travail partenarial entre l'institution scolaire et les services animations.

- **LES DISPOSITIFS MUNICIPAUX**

- Le « Sports Vacances »

**Le dispositif « Sports Vacances »** est un programme adopté par le Pôle Enfance en partenariat avec le Conseil Départemental de Gironde. Les enfants peuvent **découvrir et pratiquer des activités sportives pendant les vacances scolaires** sous forme de stages multisports, d'une durée de trois, quatre ou cinq jours consécutifs.

- Tranche d'âge concernée : **8-11 ans**
- Capacité : **12** enfants
- Encadrement : **1** éducateur sportif diplômé

- L' « école multisports »

**Ce projet annuel**, en partenariat avec le Conseil Départemental de la Gironde, permet aux enfants de **découvrir différentes pratiques sportives une fois par semaine** sur une année complète. Il se compose de 7 cycles de 5 séances avec un fil rouge sur chaque cycle.

- Tranche d'âge concernée : **5-11 ans**
- Capacité : **8** pour les enfants âgés de **5 ans** et **12** pour les enfants de **6 ans et plus**
- Encadrement : **1** éducateur sportif diplômé

- Les « NAP »

**Sur la pause méridienne**, la mairie d'Yvrac a fait le choix de proposer **gratuitement et quotidiennement** aux enfants le dispositif appelé **Nouvelles Activités Périscolaires**. **Tous les enfants, de la moyenne section de maternelle au CM2 en élémentaire** peuvent participer à ces temps d'animation.

Concernant la maternelle, les enfants bénéficient deux fois par semaine pendant 40 minutes d'un temps d'activités encadré par les animateurs du Pôle Enfance

Pour les élémentaires, des **animateurs vacataires intègrent chaque jour l'équipe d'animation pour proposer 3 activités différentes** durant 1 heure. Chaque animateur vacataire vient **partager sa passion avec les enfants**. Ces derniers ont ainsi accès à des

activités sportives telles que le basket et les jeux d'opposition, à des activités culturelles comme la musique ou encore à des arts plastiques.

Composition de l'équipe d'animation vacataire :

- **1** animateur sportif diplômé en Judo
- **1** animatrice sportif diplômée du Basket
- **1** animatrice diplômée en Arts Plastiques
- **1** animatrice diplômée en Musique

## **B) Le Point Jeunes**

- **IDENTITÉ DE LA STRUCTURE**

### **Adresse**

Point Jeunes d'Yvrac, 9 avenue de Blanzac, 33370 YVRAC

### **Coordonnées**

Tél : 05.56.23.78.96 / 06.83.62.93.96

Mail : [pointjeunesyvrac@gmail.com](mailto:pointjeunesyvrac@gmail.com)

Facebook / Instagram : adosyvrac



Créé en 2016, le Point Jeunes d'Yvrac est un Accueil Collectif de Mineurs, sans hébergement à caractère extrascolaire. La structure est déclarée auprès de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

C'est un **endroit convivial, adapté aux besoins et envies des jeunes collégiens et lycéens yvracais**. Véritable lieu d'échanges, de partage, d'expression, d'information et de **mixité sociale**, le Point Jeunes amène les enfants à **développer l'entraide et l'autonomie**.

**Les jeunes sont véritablement acteurs**. Ils **partagent leurs idées** d'activités, **participent à l'élaboration des séjours**. L'animateur veille à ce que chacun **trouve sa place et puisse donner son avis**.

Le Point Jeunes permet aux adolescents de **découvrir des activités inédites et parfois difficilement accessibles** dans un cadre familial. Elles permettent aux jeunes **d'ouvrir leurs esprits à la nouveauté et susciter de nouveaux intérêts** chez eux.

Le responsable du Point Jeunes est également animateur au Pôle Enfance. C'est un réel avantage pour assurer une continuité entre les deux structures et suivre au mieux l'évolution des enfants. De nombreuses passerelles, activités en commun ont lieu tout au long de l'année.

- Tranche d'âge concernée : **12-17** ans
- Capacité : **12** jeunes
- Encadrement : **1** éducateur sportif diplômé

- **LA CAPACITÉ D'ACCUEIL**

Nous nous attachons à proposer un accueil qualitatif et non pas quantitatif. Nous respectons donc le quota suivant :

- **1** animateur pour 12 jeunes

- **L'ÉQUIPE D'ANIMATION**

- **1** animateur diplômé d'un BPJEPS

- **LE BÂTIMENT**

Situé dans le centre de la commune, à proximité immédiate du Pôle Culturel, de la mairie et des deux écoles, le Point Jeunes dispose d'une grande salle d'activités décorée par les jeunes afin qu'ils s'approprient un maximum le lieu.

Grâce à ses équipements et son matériel, ce lieu favorise au maximum le bien-être des jeunes.

- **L'ENVIRONNEMENT EXTÉRIEUR**

Au centre de l'espace public, le Point Jeunes bénéficie d'un accès ouvert et direct à la place du village. Cela donne la possibilité aux jeunes de profiter d'un lieu extérieur sécurisé et convivial.

- **LES TEMPS FORTS DU POINT JEUNES**

- Fest'Yvrac Ados

**Tous les ans**, un évènement spécial avec une **sortie à la journée et une soirée barbecue, musique** est proposé aux jeunes. **Les familles sont ensuite conviées en fin de soirée pour un moment d'échange festif.**

- Les séjours

**Deux séjours sont proposés dans l'année.** Un séjour **ski / montagne** lors des vacances d'hiver et un **séjour à l'étranger dans un pays européen** lors des vacances d'été. **Les différents projets sont réfléchis et travaillés en collaboration avec les jeunes.** Ils sont véritablement **acteurs de leurs voyages.**

- Les veillées

Chaque été, **une ou plusieurs veillées sont proposées aux adolescents** sur un thème différent à chaque fois. La nuit se déroule sous tente, derrière le gymnase Nicolas Court. **Les repas et l'organisation sont gérés en collaboration avec les jeunes.**

- **LES DISPOSITIFS MUNICIPAUX**

- Le « Sports Vacances »

Le dispositif « Sports Vacances » est un programme adopté par le Point Jeunes en partenariat avec le Conseil Départemental de Gironde. Les jeunes peuvent découvrir et pratiquer des activités sportives pendant les vacances scolaires sous forme de stages multisports, d'une durée de trois, quatre ou cinq jours consécutifs.

- Tranche d'âge concernée : **12-17** ans
- Capacité : **12** enfants
- Encadrement : **1** éducateur sportif diplômé

- **JOURNÉE TYPE MERCREDI**

	12/17 ans
Mercredi	<p><u>12h00 – 12h20 :</u> Service de navette au collège de Sainte Eulalie</p> <p><u>12h20 – 13h00 :</u> Repas au self</p> <p><u>13h00 – 14h00 :</u> Activités libres surveillées</p> <p><u>14h00 – 17h00 :</u> Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>17h00 – 18h30 :</u> Activités libres surveillées</p>

- **JOURNÉE TYPE VACANCES**

	12/17 ans
Vacances	<p><u>8h00-10h00</u> : Accueil des jeunes et activités libres surveillées</p> <p><u>10h00 – 12h00</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>12h00 – 14h00</u> : Repas au Point Jeunes et activités libres surveillées</p> <p><u>14h00 – 17h00</u> : Activités manuelles, sportives ou culturelles en groupe et encadrées par un animateur diplômé</p> <p><u>17h00 – 18h30</u> : Activités libres surveillées</p>

### **C) Le restaurant scolaire**

La municipalité a toujours accordé **beaucoup d'importance à la restauration scolaire.**

En effet, le choix des prestataires de restauration est guidé par une recherche de qualité des repas servis aux enfants, par une diversité des menus, par la découverte de produits BIO, locaux et en circuit court, conformément à la Loi EGALIM.

Les repas sont confectionnés sur place et servis en liaison chaude. Avec la rénovation du restaurant scolaire et sa transformation en self pour les élémentaires, la municipalité a souhaité améliorer l'accueil, la convivialité tout en favorisant l'autonomie des enfants.

Les enfants sur le temps du repas sont sensibilisés par les agents de restauration et les animateurs au gaspillage alimentaire et au tri avec, notamment, la collecte des déchets végétaux par l'Association « Les Détritivores » qui les transforme en compost.

Cette lutte contre le gaspillage va être appuyée par la mise en place prochainement d'un principe de « petite faim / grande faim » dans lequel chaque enfant sera acteur de son repas. Il pourra ainsi demander au personnel de cantine une portion dite normale ou bien une plus petite portion en fonction de son appétit du jour. Au-delà du gaspillage, c'est aussi la sensibilisation à la découverte des aliments qui sera au cœur de ce dispositif.

D'autre part, depuis un an, le restaurant scolaire accueille le mercredi un groupe de collégiens que l'animateur du Point Jeunes va chercher à midi à la sortie du collège afin de leur permettre de participer l'après-midi aux activités proposées au sein de la structure.

## **D) Les modalités d'inscriptions**

### **L'inscription administrative**

Les familles doivent effectuer une inscription appelée « inscription aux prestations municipales ». Cette inscription administrative, effectuée par les parents via un portail famille directement sur internet, leur permet ensuite de bénéficier des différentes prestations proposées par la mairie (Pôle Enfance le matin et le soir, cantine, journée du mercredi, vacances scolaires...).

### **L'inscription au Pôle Enfance**

#### **L'accueil périscolaire**

L'inscription au périscolaire du matin, du midi et du soir se fait quotidiennement via des classeurs de liaison répertoriant les enfants par classe. Ces classeurs sont le reflet de la journée des enfants. A noter que pour les élémentaires, ce sont les enfants eux-mêmes qui indiquent à leur enseignant s'ils doivent manger à la cantine et s'ils vont au Pôle Enfance le soir. C'est une volonté des équipes éducatives pour accompagner les enfants dans une démarche d'autonomie et de responsabilisation.

L'inscription pour les mercredis quant à elle, s'effectue exclusivement via un mail envoyé par les parents chaque mois directement au Pôle Enfance. Ils ont la possibilité d'annuler l'inscription sans facturation jusqu'au lundi soir précédent la venue de leur enfant.

#### **L'« École Multisports »**

La participation des enfants est soumise à une inscription annuelle. Les parents remplissent une fiche d'inscription en début d'année puis les groupes sont créés par l'éducateur sportif et sont fixes toute l'année.

#### **L'extrascolaire**

Cette inscription s'effectue grâce à une fiche à venir retirer au Pôle Enfance. Elle a lieu trois semaines avant la période de vacances.

Les parents ont la possibilité d'annuler l'inscription sans facturation une semaine avant le début des vacances.

### Les « Sports Vacances »

Proposés à chaque période de vacances, l'inscription s'effectue au même moment que l'inscription au temps périscolaire classique. Une plaquette présentant le dispositif est distribuée en même temps que les programmes des vacances et est ensuite remplie par les parents désireux que leur enfant participe aux Sports Vacances.

### L'inscription au Point Jeunes

Pour le Point Jeunes, les parents paient une cotisation annuelle de 10 euros.

Concernant les mercredis, l'inscription peut s'effectuer pour tout le trimestre par les parents grâce à l'envoi d'un mail. Une confirmation de leur part est souhaitée chaque lundi précédant la venue de l'adolescent. Cependant, lorsqu'il n'y a pas de sortie, nous autorisons les adolescents à venir à « l'improviste » pour partager un moment sur la structure.

L'inscription pour les vacances se fait elle directement par mail par les parents à la réception du programme.

A noter que l'inscription aux sports vacances que peut proposer le Point Jeunes s'effectue comme pour les enfants du Pôle, via une plaquette spécifiquement distribuée aux jeunes désireux d'y participer.

## E) Les Tarifications

Quotient familial	<4000€	entre 4000 et 8000	entre 8000 et 12000	Quotient>12000€
<b><u>Pause méridienne (le repas + les activités périscolaires) : tarifs à la vacation</u></b>				
1er enfant	2,10 €	2,77 €	3,92 €	4,62 €
2 <sup>e</sup> enfant (et plus)	1,89 €	2,50 €	3,53 €	4,16 €
<b><u>Accueil périscolaire : tarifs à la vacation</u></b>				
Matin	0,62 €	0,73 €	1 €	1,20 €
Soir	1,24 €	1,46 €	2 €	2,40 €
<b><u>Accueil de loisirs : tarifs à la vacation</u></b>				
Journée entière avec repas mercredi et vacances	8,40 €	9,83 €	13,93 €	15,81 €
Journée entière avec repas (tarif pour le 2 <sup>e</sup> enfant et plus) mercredi et vacances	7,87 €	9,15 €	13,05 €	14,73 €
<b><u>Ecole multisports : tarifs annuels</u></b>				
L'année	60,90 €	66,15 €	71,40 €	82,95 €
<b><u>Sports Vacances : tarifs forfaitaires</u></b>				
Forfait pour 5 jours d'activités	45 €	55 €	75 €	85 €
Forfait pour 4 jours d'activités	36 €	44 €	60 €	68 €
Forfait pour 3 jours d'activités	27 €	33 €	45 €	51 €
<b><u>Point Jeunes : tarif adhésion annuelle</u></b>				
Tarif unique : 10 €				
<b><u>Sorties Point Jeunes : Tarifs à la sortie</u></b>				
<b>Catégorie 1</b> Sorties à moins de 6 €/enfant (cinéma, bowling...)	2 €	3 €	4 €	5 €
<b>Catégorie 2</b> Sorties de 6 à 10 €/enfant (padel, foot salle, catamaran...)	4 €	6 €	8 €	10 €
<b>Catégorie 3</b> Sorties à plus de 10 €/enfant (laser Game, BMX, trampoline parc...)	8 €	12 €	16 €	20 €

## **F) Présentation du domaine associatif**

Le domaine associatif yvracais est riche tant au niveau sportif que culturel. Les enfants ont donc l'embarras du choix avec notamment :

- La Jeunesse Yvracaise de Badminton
- L'Athletic 89 pour le football
- Le Judo
- Le tennis
- Le tennis de table
- Le théâtre avec l'association « Pies Jaunes et cie »

Si ces associations ne travaillent pas toutes directement avec les acteurs de la coéducation, elles sont fréquentées par les enfants et les jeunes. Elles contribuent donc à leur développement et leur construction.

L'association la plus proche des professionnels de l'Éducation est l'APEY (Association des Parents d'Élèves d'Yvrac)



Elle a pour rôle de **défendre** les intérêts moraux et matériels communs aux parents d'élèves. **D'informer** les familles sur la vie de l'établissement et **proposer** des services à l'attention des parents ou des élèves

Tout au long de l'année, l'association propose des activités conviviales pour les familles yvracaises et facilite les échanges entre les équipes éducatives et les parents, avec notamment :

- Aide à l'organisation des élections des représentants des parents d'élèves
- Goûter offert à la sortie des classes avant chaque départ en vacances
- Goûter d'Halloween
- « Vide ta Chambre » en novembre

- Shooting photos de Noël
- Commande groupée de chocolats de Noël
- Carnaval de l'APEY en mars
- Yoga en Famille dans le cadre du REAAP Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

Les membres de l'association sont également présents aux différents conseils des écoles.

## G) Les équipements communaux



Le Pôle Culturel Jacques Mayoux qui regroupe 3 pôles à savoir :

- L'école de Musique



Cet établissement pédagogique a pour vocation l'apprentissage et l'épanouissement musical. À travers différents cursus, l'école municipale de Musique propose une formation musicale complète, adaptée aux musiciens amateurs enfants (éveil musical dès 3 ans) et adultes.

En complément de sa mission d'enseignement, l'école de Musique organise et prend part à de nombreuses manifestations, concerts, spectacles, tout au long de l'année, contribuant ainsi à l'animation culturelle de la ville et du Territoire des Rives de la Laurence. Avec une équipe pédagogique dynamique et qualifiée, composée de 5 professeurs, accueillant près de 130 élèves, l'établissement propose plus de 12 disciplines artistiques.

- L'école de Danse

L'école municipale de Danse est dirigée par une professeure diplômée d'État et chorégraphe.

Avec un enseignement de qualité, dispensé avec rigueur, une attention particulière est portée à ce que chaque élève puisse s'épanouir au sein des cours.

L'école propose des cours de danse contemporaine, classique, moderne, barre au sol. Les cours s'adressent à tous, aux enfants (admis à partir de 4 ans, âge minimum requis), aux adolescents et aux adultes. Les élèves sont répartis dans différents groupes de niveaux.

- La médiathèque

La médiathèque d'Yvrac est un lieu de vie culturel, social et un centre de ressources ouvert à tous depuis 2014. L'équipe est composée de trois salariés et de dix bénévoles qui sont à disposition des usagers dans leurs recherches.

Cet établissement propose, plus de 13000 documents à emprunter, un espace multimédia composé de 8 ordinateurs, un espace jeux vidéo avec tablettes, casque VR et consoles de jeux à disposition, une grainothèque, un coin gourmand avec des ustensiles de cuisine à emprunter ou encore un espace dédié à la parentalité. Pour finir, une centaine de rendez-vous culturels par an sont proposés.

La ville dispose également :

- D'un city stade et d'une piste de Pumptrack (inaugurée en Septembre 2023)



- D'un parc appelé « parc de la Source »
- De deux gymnases



- D'un complexe sportif appelé « Mirefleurs » composé de terrains de tennis et terrains et de Football

### **3) Les 3 axes du PEDT**

Après un travail commun entre les parties prenantes de la coéducation, trois grands axes ont émergé.

Il est d'abord ressorti que les parents sont et doivent rester le maillon essentiel de l'éducation des enfants. Il est donc primordial de soutenir la fonction parentale et l'implication des parents pour les conforter dans ce rôle.

Le deuxième axe est dirigé vers la **diversification des projets d'animation dans le but d'enrichir un maximum les enfants et de les accompagner à devenir acteurs de leur territoire**. C'est par la multiplication des actions que nous développerons et cultiverons le plaisir et la curiosité culturelle, l'ouverture aux autres et au monde.

Afin que tout cela soit possible, il faut **développer un environnement professionnel qualitatif qui favorisera l'accompagnement individuel et inclusif de tous**. Il s'agit du troisième axe de ce PEDT.

Afin d'amener les parents à s'impliquer dans les dispositifs de parentalité, il est important qu'ils soient concernés par la vie des établissements accueillant leurs enfants. Trop peu de parents sont aujourd'hui investis, se sentant peut être peu légitimes face aux professionnels et aux institutions. Les acteurs éducatifs de leur côté, peinent parfois à mettre en place des conditions idéales pour l'accueil et l'association des familles.

L'enjeu est donc d'accompagner les parents à devenir de véritables acteurs, pleinement associés à la vie des établissements en créant des conditions favorables à l'investissement des familles. Il faut que les professionnels puissent accompagner concrètement les parents dans les projets qu'ils portent.

### **Axe 1 : Soutenir la fonction parentale et l'implication des parents**

Il est à souligner que cet axe du PEDT ne pourra être mené de façon cohérente que si la collaboration, la mutualisation, la communication entre les professionnels en amont est cohérente.

Cela passe par la création de temps d'échanges entre parents et entre parents et acteurs de l'Éducation :



Le dispositif « **Rendez-vous en famille** » a été créé dans le but d'encourager ces temps d'échanges. Ces temps offrent aux parents la possibilité de vivre un temps privilégié et ludique avec leur(s) enfant(s), de se poser, jouer et partager le plaisir d'être ensemble. Ce dispositif est soutenu par la CAF dans le cadre du REAAP.

Des ateliers culturels, artistiques et sportifs sont conçus et animés par des professionnels, à savoir, intervenants spécialisés, enseignants des écoles maternelles et élémentaires ainsi que les animateurs du Pôle Enfance.

Les rencontres entre familles dans un lieu d'accueil adapté, fondé sur l'écoute, le respect, la bienveillance et la convivialité, sont au cœur des « *Rendez-vous en famille* ».



Cette deuxième action s'adresse aux parents des enfants accueillis au Pôle Enfance. Créé dans le but de communiquer aux familles des informations sur l'organisation du Pôle, c'est un vrai moment d'échanges entre animateurs, parents et enfants autour de quelques friandises et boissons.

Les parents peuvent questionner les animateurs sur des problématiques qu'ils rencontrent ou que leurs enfants rencontrent dans un cadre détendu et peu formel.

Ces rencontres sont devenues au fil du temps des moments privilégiés entre acteurs de l'Éducation et les familles.

Ces deux dispositifs démontrent la volonté des professionnels de s'inscrire dans une démarche d'accompagnement à la parentalité. L'aide à la parentalité permettra de renforcer les relations entre parents et professionnels, mais aussi parfois de renforcer les liens familiaux.

Cependant, ce ne sont que deux exemples et la coéducation se travaille au quotidien, en étant attentifs et à l'écoute des enfants, des parents et de leurs besoins. C'est parfois un travail fastidieux, mais ô combien essentiel dans le développement des jeunes enfants comme des adolescents.

Chacun doit pouvoir demander de l'aide, du soutien, sans craindre d'être jugé. Tous les parents peuvent être concernés une fois dans leur vie par de l'aide à la parentalité.

L'aide à la parentalité ne doit cependant pas être « **faire pour** les parents », mais « **faire avec** les parents ». Le rôle des professionnels est donc de mettre en valeur les aptitudes dont disposent les parents pour s'occuper au mieux de leurs enfants. Ils doivent donc être volontaires pour s'impliquer au maximum. Encore une fois, les parents sont et doivent rester les personnages centraux de l'Éducation.

L'implication des familles dans les actions, les projets est la clé de la réussite. Les professionnels associent au maximum les familles dans l'organisation des manifestations communales. C'est un véritable travail de co-construction qui est mené entre les différents acteurs.

Les activités, qu'elles soient culturelles, artistiques ou encore sportives amènent les enfants à développer les capacités motrices, physiques et cognitives. Il a été aussi prouvé dans plusieurs études que les activités de loisirs amènent les enfants à avoir de meilleurs résultats scolaires.

**Axe 2 : Diversifier les projets d'animation pour enrichir l'enfant et l'accompagner à devenir acteur de son territoire**

- **Continuer l'accessibilité aux activités culturelles et sportives dans le cadre d'un parcours éducatif**

Le Pôle Enfance d'Yvrac propose le soir après l'école, **un service d'accompagnement aux écoles municipales de Danse et de Musique ainsi qu'au Judo**. Il permet à des enfants, dont les parents travaillent, de participer à leurs cours après l'école. Cet accompagnement contribue grandement à l'accès à la culture et au sport pour les enfants. Ce service, très apprécié par les parents, demande une organisation et une communication rigoureuse de la part des animateurs et des professeurs de Danse, de Musique et de Judo.

Toujours dans le cadre de l'accessibilité aux activités culturelles et sportives, **l'équipe municipale a fait le choix de proposer le lundi, mardi, jeudi et vendredi, sur le temps de la pause méridienne, des activités encadrées par des animateurs diplômés vacataires**. Ces activités, complètement gratuites pour les familles sont proposées aux enfants de la moyenne section au CM2.

**La mairie propose également, depuis 2021, des « chèques sportifs »**, qui aident financièrement, à hauteur de 20 euros, les Yvracais qui souhaitent adhérer aux associations sportives de la commune. En 2023, 221 chèques ont été distribués.

- **Développer le sentiment d'appartenance du territoire yvracais ... à l'Europe**

Les acteurs de la co-éducation, souhaitent être véritablement partie prenante dans **la construction des enfants dans leur vie de citoyen et dans leur sentiment d'appartenance à un territoire.**

Le Pôle Enfance a notamment un rôle essentiel à jouer **en proposant des actions de préventions basées sur les évènements d'actualité** (harcèlement, attentats...). Cela peut être mené sous différentes formes comme la création de chants, le dessin, les jeux de rôles etc.

Aussi, depuis cette année, la Directrice de l'école Élémentaire a mis en place l'élection des délégués de classe, qui est une première étape pour les enfants dans la découverte de leur future vie de citoyen. **Ces délégués auront également un rôle à jouer dans la vie du Pôle Enfance.**

A terme, **la mairie souhaite également créer un conseil municipal des jeunes** pour que ces derniers participent activement à la vie de la commune et que leurs voix et leurs idées se fassent entendre.

L'équipe municipale est attachée à ce que **les enfants se sentent citoyens yvracais, français mais aussi européens.** De nombreuses actions dans ce sens sont donc proposées avec par exemple la mise en place de semaines à thèmes sur les pays, la découverte de la gastronomie des différents pays.

Des séjours dans des pays d'Europe sont également organisés depuis 2014 pour les adolescents. Les jeunes ont été amenés à voyager à travers le Portugal (Lisbonne, Faro), l'Espagne (Barcelone, Malaga, Séville, Majorque, Tenerife) ou encore l'Italie. Par ces voyages, **la municipalité souhaite faire découvrir aux adolescents la richesse de la culture européenne.**

Les deux axes précédents ne peuvent s'appliquer que si l'environnement entourant les enfants, mais aussi les professionnels, est de qualité. Il a été prouvé que l'environnement jouait un rôle dans la qualité de travail des agents de la coéducation et donc par conséquent dans l'épanouissement et la réussite des enfants et des jeunes.

**Axe 3 : Développer un environnement professionnel qualitatif afin de favoriser l'accompagnement individuel et inclusif de tous**

Nous pouvons distinguer et apprécier deux types d'environnements.

**L'environnement dit humain**, fondé sur la bienveillance et la confiance qui permet à l'enfant de grandir, se construire et se développer au mieux. Les adultes sont de véritables repères pour les plus jeunes qu'ils côtoient quotidiennement. Il est donc important de construire des équipes professionnelles stables et pérennes qui accompagneront l'évolution des enfants tout au long de leur scolarité dans le primaire et dans le secondaire.

Cet accompagnement perdure même jusqu'à la découverte et l'entrée dans le monde professionnel avec l'accueil et le tutorat de stagiaires en 3<sup>ème</sup>, de stagiaires BAFA ou de jeunes en service civique.

**L'environnement dit matériel**, est tout aussi important. Les différents lieux d'accueil sont donc adaptés à l'âge des enfants. Mobiliers, porte-manteaux, toilettes et lavabos, jeux et jouets, salles d'activités, tout est fait pour proposer un environnement et un cadre d'accueil stimulant, sécurisant et apaisant, tant pour les adultes que pour les enfants.

Ces deux environnements pris en compte permettent également de favoriser l'accueil et l'inclusion des enfants à besoins spécifiques. Cet accueil se doit d'être adapté et modulé en fonction du jeune et de ses besoins.

C'est en ce sens que le Pôle Enfance est notamment doté d'un espace « Snoezelen ». Cette approche s'adresse à tous mais elle peut être particulièrement intéressante pour les enfants souffrant de troubles du développement. Elle permet d'offrir un moment de détente dans une atmosphère calme, tamisée, dans laquelle les cinq sens sont en éveil.

Il est donc important de noter que la municipalité a une réelle volonté d'accueillir les enfants à besoins spécifiques. Cependant, toujours dans un souci d'accueil qualitatif, elle

peut parfois se retrouver confrontée à des contraintes matérielles, humaines et financières qui peuvent complexifier cet accueil et le rendre difficilement réalisable.

Aussi, cet accueil qualitatif ne peut se faire qu'avec des agents formés qui sauront répondre aux attentes des enfants et des parents.

La municipalité mais aussi la communauté de communes des Rives de la Laurence dans le cadre de la Convention Territoriale Globale, encouragent et accompagnent les agents dans leur montée en compétences en proposant des formations de tous types.

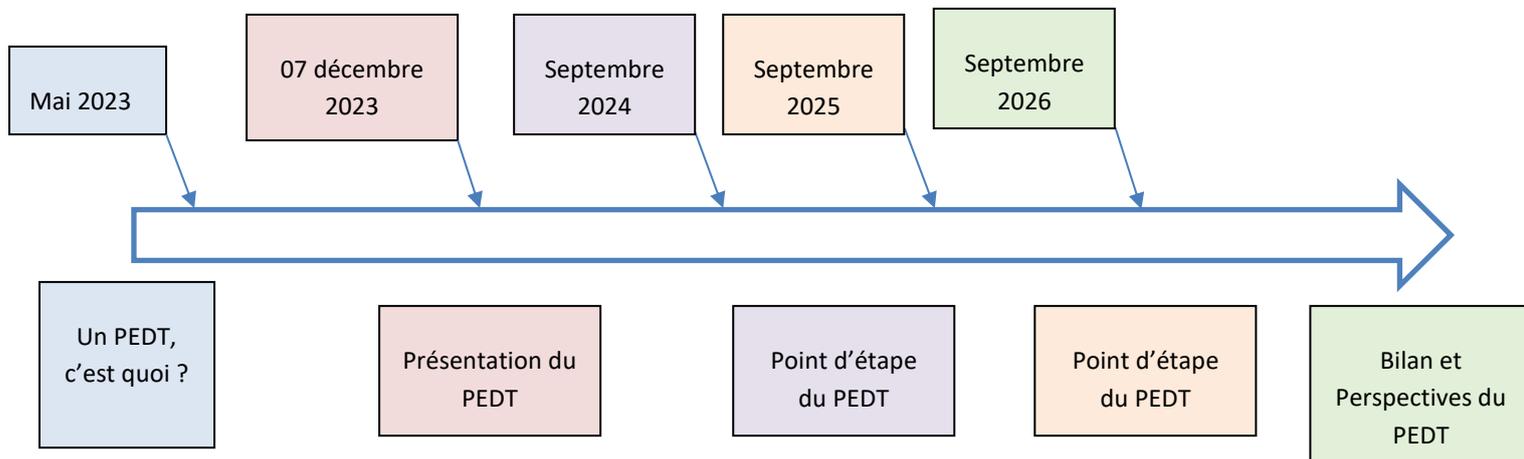
#### **4) Modalités de pilotage**

##### **A) Composition du comité de pilotage**

- Madame BRISSON, maire de la commune
- Madame GOBILLARD, adjointe à l'enfance, la jeunesse et l'éducation
- Madame BARRACHAT, adjointe à la culture, patrimoine et développement durable
- Madame REQUER, conseillère déléguée aux affaires scolaires
- Monsieur BERE, conseiller délégué à la prévention et à la sécurité
- Monsieur VEILLARD, conseiller délégué aux affaires sportives
- Madame BERNADET, adjointe aux affaires sociales et relations publiques
- Madame BESOMBE, Directrice Générale des Services
- Monsieur GAY, Inspecteur de l'Education Nationale
- Madame LACLAU, Directrice de l'école élémentaire
- Madame CEZARO, Directrice de l'école maternelle
- Association des parents d'élèves, APEY
- Madame HONTANG, Principale du collège de Sainte Eulalie
- Madame DEHONDT, Conseillère Territoriale Caf 33
- Madame BAGGIO, Service Départemental de la jeunesse, de l'engagement et des Sports à la DSDEN
- Monsieur BALLION, Conseiller départemental
- Monsieur CAUTURE, Responsable du Pôle Enfance
- Chargées de coopération Convention Territoriale Globale

## B) Les missions du comité de pilotage et rétro-planning

- Définir le cadre, les orientations éducatives qui serviront de lignes directives
- Être force de proposition pour l'autorité décisionnaire, les propositions pourront émaner de l'ensemble des participants
- Évaluer les actions menées à partir de critères d'évaluation
- Être un relais de communication
- Fédérer les acteurs éducatifs



### **C) Composition et rôle du comité technique**

La commission des élus de l'Enfance, les ATSEM de l'école maternelle, l'équipe d'animation du pôle enfance, les agents municipaux qui encadrent les enfants sur la pause méridienne, les parents d'élèves, les responsables du Pôle Culture. En fonction des thèmes abordés, d'autres acteurs peuvent également être associés à la mise en œuvre et à l'évaluation du PEDT et plan mercredi.

Le comité technique à trois rôles principaux :

- Mettre en place les orientations éducatives validées par le comité de pilotage
- Être force de proposition pour une présentation au comité de pilotage
- Faire un retour des évaluations sur les actions menées

### **D) Modalités de suivi et d'évaluation du PEDT/Plan Mercredi**

Indicateurs qualitatifs : enquêtes de satisfaction auprès des enfants et des parents, variété des partenaires intervenant dans le projet

Indicateurs quantitatifs : taux de fréquentation des activités par les enfants, participation des parents, nombre d'activités différentes proposées

### **E) Information auprès des familles**

Le nouveau PEDT / Plan mercredi 2023-2026 sera mis en ligne sur le site internet de la commune, après validation par les services de l'Éducation Nationale.

Le programme des activités périscolaires est présenté aux parents sur le site internet de la mairie à l'onglet « Vie Municipale » et « Enfance et Jeunesse ». Il est également disponible sur le portail famille « BL enfance » et au comptoir d'accueil du Pôle Enfance.

Les informations ponctuelles, les invitations à des manifestations et aux temps forts du périscolaire sont diffusées aux familles par mails avec l'aide de l'APEY et des services de la commune.